

les synthèses

de l' **OBSERVATOIRE**
SOCIAL

Mars 2026

PERSONNES SANS DOMICILE A PARIS : CHIFFRES CLES 2024

Zoé Brassier, chargée d'études à l'Observatoire
Social

Ben Rickey, Coordinateur Logement d'abord



Document préparé avec le concours des membres du Groupe de travail de l'Observation du sans-domicilisme : l'Agence départementale d'information sur le logement (Adil) de Paris, l'Atelier parisien d'urbanisme (Apur), la Direction régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL), La Direction de l'Administration Pénitentiaire, le Groupement hospitalier universitaire (GHU) Paris psychiatrie et neurosciences, le Service intégré d'accueil et d'orientation de Paris (SIAO), l'Observatoire du Samu social de Paris, et le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) de Paris.



L'Observatoire social parisien

L'Observatoire social est rattaché à la Direction des solidarités. Ses missions sont :

- **Le recueil et l'analyse des données** relatives aux politiques sociales (données d'activité et sociodémographiques) ;
- **La production d'études et de recherches** afin de mieux connaître le profil et les besoins des personnes ;
- **L'observation du sans-abrisme et du sans-domicilisme** ;
- **La création d'un lieu d'échanges partenarial pluri-institutionnel** via l'animation de différents événements (arrêts sur études, méridiennes, matinales et webinaires).

L'ensemble des travaux de l'Observatoire social sont disponibles sur [la page dédiée sur le site de Paris.fr](#).



Les chiffres Clés des personnes sans domicile à Paris

L'Observatoire social de la Ville de Paris développe une démarche d'observation du sans-domicilisme, dans le but d'améliorer la production et la diffusion de connaissances. Il produit annuellement, depuis 2021, des « Chiffres Clés des personnes sans domicile à Paris » en partenariat étroit avec la Direction du Logement et de l'Habitat de la Ville, dans le cadre du Plan parisien pour le Logement d'abord. Ce document recueille et analyse les données de nombreux acteurs institutionnels et associatifs afin d'éclairer la situation parisienne et de construire une vision partagée du phénomène. En rendant les données plus accessibles, il favorise leur appropriation par les professionnels, les institutions et le grand public. Il offre enfin un outil de suivi annuel des évolutions et constitue ainsi un appui essentiel pour éclairer et ajuster les politiques publiques de lutte contre l'exclusion.

En complément, l'Observatoire mène des études quantitatives et qualitatives pour mieux comprendre les besoins et évaluer les politiques publiques parisiennes. Il co-pilote la Nuit de la Solidarité, opération de décompte annuelle des personnes sans-abri, mène des enquêtes ciblées, et accueille chaque fois que possible, des étudiant.e-s afin de promouvoir des recherches universitaires sur le sans-abrisme. Enfin, il favorise le partage des savoirs expérimentiels, professionnels et universitaires par l'organisation d'évènements visant à alimenter les politiques publiques sur la question.

Cette synthèse fait partie d'un ensemble de documents relatifs aux **Chiffres clés des personnes sans domicile à Paris en 2024** :

- ❖ Un rapport complet des Chiffres Clés 2024
- ❖ Une infographie synthétisant l'ensemble des chiffres

Ces documents sont disponibles sur la page de l'Observatoire : [L'Observatoire social parisien : comprendre pour agir - Ville de Paris](#)

Le Plan Parisien pour le Logement d'abord

La Ville de Paris s'engage depuis plus de 20 ans en faveur de l'accueil, l'hébergement et l'accès au logement des personnes mal logées ou sans domicile. Cette politique volontariste s'est traduite par la production de 115 000 logements sociaux en 20 ans, et également par la mise en place de dispositifs innovants, tels que Louez solidaire et sans risque et la Nuit de la Solidarité.

En février 2021, la Ville de Paris devient un **territoire de mise en œuvre accélérée du Logement d'abord** dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI LDA) lancé par la Dihal, marquant une nouvelle étape dans son engagement en faveur des personnes sans domicile. **Le Plan parisien pour le Logement d'abord vise à renforcer les politiques de prévention, à faciliter l'accès rapide au logement des personnes sans domicile, et à améliorer l'offre d'accompagnement.** Ce faisant, ce Plan Logement d'abord œuvre pour une plus grande fluidité de l'hébergement afin de lui permettre de retrouver sa vocation d'accueil des personnes en situation de détresse. La production des Chiffres clés permet de disposer de données fiables qui éclairent cette politique de lutte contre le sans-abrisme.

L'accompagnement, l'hébergement et le relogement des personnes sans domicile constituent aujourd'hui un enjeu social et politique majeur, particulièrement à Paris. Le Plan parisien pour le Logement d'abord permet de réunir la Ville de Paris et ses partenaires institutionnels et associatifs¹ autour d'orientations communes. En découle ce travail collectif pour approcher le nombre de personnes sans domicile et sans abri dans la capitale.

Il n'existe pas aujourd'hui de donnée unique qui permettrait de connaître le nombre de personnes sans domicile. Approcher cette donnée nécessite par conséquent une observation sociale fine reposant sur le croisement de différents indicateurs disponibles. Engagée depuis 2021, cette démarche partenariale vise à fournir un socle partagé de données, à partir d'une définition commune du sans-domicilisme,² afin de mieux saisir l'ampleur et l'évolution de la situation à Paris. Malgré certaines limites liées à la diversité et à l'hétérogénéité des données disponibles, elle met en évidence que, au-delà du nombre de personnes sans-abri recensées chaque année lors de la Nuit de la Solidarité, des dizaines de milliers de personnes sont hébergées chaque soir sur le territoire parisien.

En effet, depuis 2018, la Ville de Paris porte une opération annuelle de décompte des personnes sans-abri intitulée « la Nuit de la Solidarité ».³ Cette initiative permet de décompter un nombre minimal de personnes sans-abri, c'est-à-dire sans solution d'hébergement, une nuit donnée. Ainsi, **la nuit du 23 janvier 2025, 3 507 personnes sans-abri ont été décomptées à Paris**. Ce chiffre seul ne permet toutefois pas d'estimer le nombre de personnes *sans domicile*, c'est-à-dire « ayant recours à un service d'hébergement ou dormant dans un lieu non prévu pour l'habitation (rue, abri de fortune) ».⁴ La question des personnes sans domicile relève ainsi d'un périmètre plus large, incluant notamment les personnes en centre d'hébergement ou à l'hôtel.

D'autres données sont donc indispensables pour approcher la réalité du phénomène, notamment

celles publiées par la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL) qui donnent à voir les places d'hébergement ouvertes pour des personnes sollicitant le 115 de Paris. La Ville de Paris dispose également de données sur l'hébergement qu'elle met en œuvre au titre de sa compétence obligatoire en direction des familles avec enfants de moins de trois ans⁵ et facultative (mise à l'abri de nombreuses personnes vulnérables pour pallier la saturation actuelle des dispositifs étatiques). D'autres situations, intégrées au « halo » du sans-domicilisme (hébergement chez des tiers, squats, etc.) existent, mais sont difficilement quantifiables *via* des indicateurs exhaustifs.

A l'été 2025, la DRIHL a publié le jeu de données 2024, ce qui permet au présent document d'**approcher le nombre de personnes sans domicile en 2024**, date des dernières données disponibles. L'ensemble des résultats présentés permet de mieux comprendre la complexité de la situation des personnes sans domicile à Paris en 2024, année notamment marquée par l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris, et de nourrir l'adaptation des politiques publiques en direction de ces publics. Cette synthèse revient sur les principaux résultats obtenus.

Sommaire :

- Des expulsions locatives en baisse depuis 2023, après deux années marquées par une forte hausse
- Un nombre de personnes sans abri toujours très important depuis la sortie de la crise sanitaire
- Un nombre de places d'hébergement stable par rapport à 2023, marqué par des évolutions dans les types d'hébergement et les publics
- Une légère progression du nombre de places en logement adapté
- Des dispositifs de relogement qui continuent à se développer, mais toujours insuffisants face à la demande

¹ Groupe de travail partenarial, animé par le coordinateur du Plan parisien pour le logement d'abord, Ben Rickey, et Zoé Brassier, chargée d'études à l'Observatoire social de la Ville de Paris, composé notamment de plusieurs services de la Ville de Paris, l'Atelier parisien d'urbanisme, la Direction régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement, le Service intégré d'accueil et d'orientation de Paris, et l'Observatoire du Samusocial de Paris.

² Le terme de « sans-domicilisme » a été proposé par la sociologue Marie Loison pour désigner l'ensemble des situations correspondant à l'absence de domicile, telles que définies par l'Insee. L'utilisation de ce vocabulaire vise à élargir la focale, aujourd'hui souvent centrée sur

la frange la plus visible de l'exclusion résidentielle : les personnes vivant à la rue ou dans des lieux non prévus pour l'habitation, autrement dit en situation de « sans-abrisme ».

³ Enjeux de l'opération et résultats de l'édition 2025 disponibles à [ce lien](#)

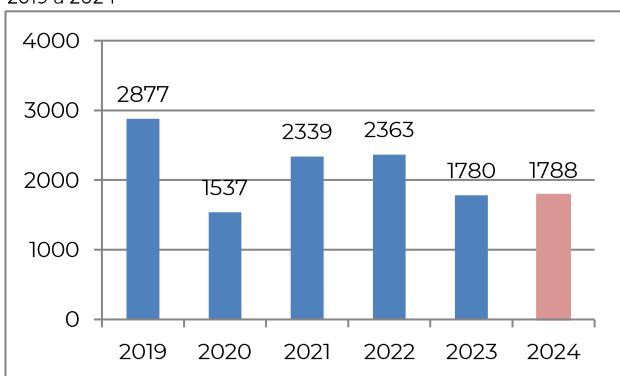
⁴ Définition de l'Insee disponible à ce lien : [Définition - Sans-domicile l'Insee](#)

⁵ Selon le Code de l'action sociale et des familles, la prise en charge des femmes enceintes ou des mères isolées avec leurs enfants de moins de trois ans sans domicile incombe au Département, en l'occurrence ici la Ville de Paris.

Des expulsions locatives en baisse depuis 2023, après deux années marquées par une forte hausse

Au 31 décembre 2024, **1 788 ménages avaient fait l'objet d'un concours de la force publique accordé**, c'est-à-dire étaient menacés d'expulsion, un chiffre relativement stable par rapport à 2023, en baisse de 24 % par rapport à 2022 (-575 ménages). Cette baisse entamée depuis 2023, intervient après deux années marquées par une augmentation des ménages menacés d'expulsions suite à la période Covid. Le nombre d'expulsions a également été contenu à Paris : 998 ménages ont été expulsés, contre 983 en 2023 (+ 2 %). Cette stabilité à Paris se place à rebours des évolutions nationales (+29% d'expulsions en France entre 2023 et 2024, +51% par rapport à 2019). Une des hypothèses expliquant cette différence avec les tendances nationales est celle d'une politique volontariste de prévention des expulsions à tous les stades de la procédure - portée par un partenariat fort entre la Ville de Paris, l'Etat, les bailleurs sociaux et le secteur associatif - ayant permis, cette année, de protéger les locataires parisiens des expulsions, relativement plus que dans le reste de la France. Cette hypothèse gagnerait à être vérifiée par une évaluation scientifique portant sur le contenu et les effets de cette politique publique.

Nombre de concours de la force publique accordés sur l'année de 2019 à 2024



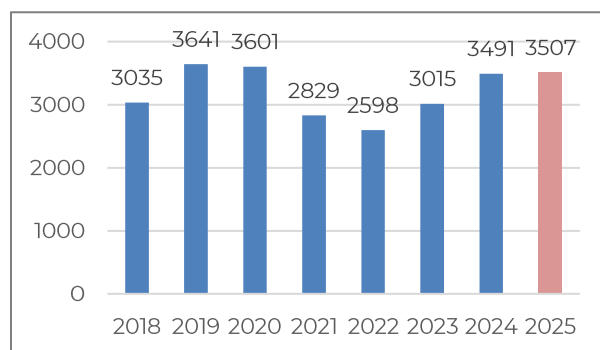
Source : Indicateurs annuels de la Charte de prévention des expulsions, DRIHL 75 et Préfecture de Police

Un nombre de personnes sans abri toujours très important depuis la sortie de la crise sanitaire

Le 23 janvier 2025, **3 507 personnes ont été décomptées lors de la Nuit de la Solidarité**. Ce

chiffre, dressant un portrait *a minima* des personnes sans-abri à Paris, est relativement stable par rapport à 2024 (+16 personnes) mais représente une forte hausse (+492 personnes) par rapport à l'édition 2023. En hausse entre 2022 et 2024, ces résultats contrastent avec la période Covid, pendant laquelle le nombre de personnes à la rue était largement inférieur, une situation attribuée au nombre important de places d'hébergement créées sur cette période.

Nombre de personnes décomptées lors des Nuits de la Solidarité à Paris entre 2018 et 2025



Source : Analyse des résultats de la Nuit de la Solidarité 2025, Apur

La stabilité apparente de ce nombre entre 2024 et 2025 masque cependant des évolutions importantes et une dégradation de la situation du sans-abrisme à Paris. En effet, d'une part, les 3 507 personnes décomptées le 25 janvier 2025 ne comprennent pas les 340 jeunes occupant la Gaité Lyrique depuis le mois de décembre 2024 qui, n'étant pas proprement en situation de rue, n'ont pas fait l'objet du décompte, bien qu'ils soient dans une situation impropre au sommeil et extrêmement instable. D'autre part, ce chiffre doit prendre en compte l'effort de la Ville de Paris en matière de mises à l'abri, en forte augmentation sur l'année 2024 : la Ville de Paris a ouvert près de 600 places de mises à l'abri de plus que l'année précédente (+27 %) pour un total de 2 820 mises à l'abri via différents dispositifs (selon les publics : familles, personnes isolées, jeunes, etc.), et dans différents espaces (établissements, gymnases, etc.). Par exemple, les 300 jeunes qui étaient présents début 2024 le long des quais et décomptés lors de la Nuit de la Solidarité 2024 ont été mis à l'abri par la Ville au cours de l'année 2024 dans des gymnases, puis dans des écoles. Ainsi, on observe, début 2025, une offre de mise à l'abri croissante côté Ville alors que les places d'hébergement côté Etat demeurent relativement stables. En effet, le nombre de places (généralistes et du dispositif national d'accueil)

financées par l'Etat, en hôtel ou en centre d'hébergement, est stable par rapport au début de l'année 2024 (-92 places). En revanche, il est à noter que lors de la Nuit de la Solidarité de janvier 2024, 394 places étaient exceptionnellement ouvertes par l'Etat dans le cadre du plan Grand Froid, et ne l'étaient pas en 2025 du fait de températures moins froides.

Autrement dit, **le public touché par une situation de sans-abrisme, ou d'extrême précarité vis-à-vis de l'hébergement semble, début 2025, en forte hausse à Paris par rapport à 2024**, bien que les chiffres de la Nuit de la Solidarité soient stables.

Un nombre de places d'hébergement stable par rapport à 2023, marqué par des évolutions dans les types d'hébergement et les publics

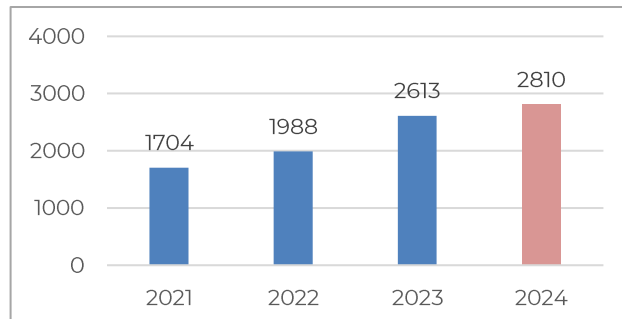
Faute de décompte exhaustif des personnes effectivement sans domicile à Paris, le **nombre de places d'hébergement** représente un indicateur du nombre de personnes hébergées. Durant l'année 2024, **48 147 places d'hébergement étaient ouvertes à destination de ménages parisiens** (situées à Paris ou en Ile-de-France), dont 27 074 localisées à Paris⁶, soit une hausse de 105 places par rapport à 2023 (+ 0.2 %). Les places financées par l'Etat demeurent relativement stables par rapport à 2023 (-92 places), et en forte baisse par rapport à 2021 (-1 518 places). Les places d'hébergement au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance, financées par la Ville de Paris sont, en revanche, en forte hausse par rapport à 2023 (+ 811 places, soit +40 % de hausse en un an).

- **Une hausse des PCH ASE, financées par la Ville de Paris :**

2 810 places d'hébergement étaient ouvertes à Paris au 31 décembre 2024, soit 197 places de plus qu'en 2023, et 1 106 places de plus qu'en 2021. Pour rappel, ce dispositif héberge des familles avec enfants sans domicile et ne relevant d'aucun autre dispositif de lutte contre l'exclusion (Louez solidaire, centres maternels et parentaux, etc.). Ces places sont assurées et financées par la Ville de Paris. La hausse du nombre de places entre 2023

et 2024 marque un effort important de la part de la Ville pour mobiliser des places d'hébergement à destination de ces familles, dans des hôtels mais également d'autres lieux, notamment en CHRS.

Nombre de places d'hébergement au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance à Paris entre 2021 et 2024



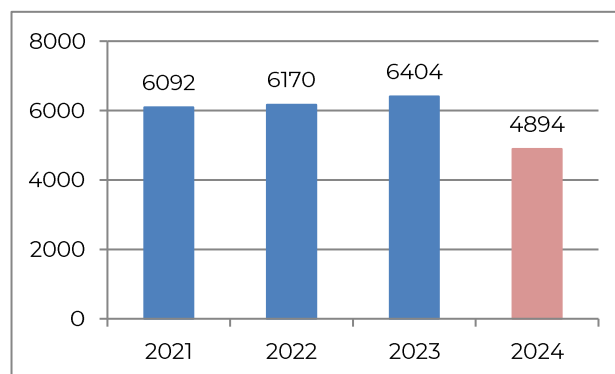
Source : Ville de Paris

Les autres types d'hébergement, financés par l'Etat, connaissent des évolutions variées entre 2023 et 2024 :

- **Une baisse des places d'hébergement pour demandeurs d'asile et réfugiés :**

4 894 places étaient ouvertes sur l'ensemble de l'année 2024 (dont 2 566 localisées à Paris au 31 décembre 2024), soit une forte baisse par rapport à 2023 (-1 510 places). Cette réduction s'est principalement opérée sur l'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile (HUDA) hôtelier. Cette évolution est notamment liée à la fin de prise en charge de certains ménages hébergés, notamment les ménages n'ayant plus de demande d'asile en cours (personnes bénéficiaires de la protection internationale ou personnes déboutées).

Nombre de places d'hébergement au titre du Dispositif National d'Accueil financées à destination de ménages ayant fait leur demande à Paris entre 2021 et 2024



Source: DRIHL, Unité Départementale 75

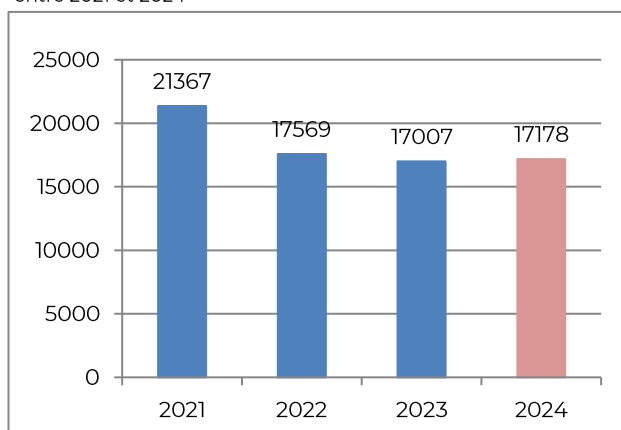
parisiens mais sont localisées hors Paris, pour des raisons de tension du parc d'hébergement à Paris

⁶ On distingue les places financées pour des ménages ayant fait leur demande à Paris (auprès du SIAO 75), et celles localisées à Paris. En effet, de nombreuses places sont financées pour des publics

- **Une relative stabilité des places d'hébergement à l'hôtel et des mises à l'abri :**

17 178 places d'hôtel ou de mise à l'abri (dont 5 304 localisées à Paris) étaient ouvertes au 31 décembre 2024, soit un chiffre relativement stable par rapport à 2023 (+171 places). Ce chiffre marque une baisse continue des places depuis 2021 (- 4 189 places entre 2021 et 2023), et est à remettre dans le contexte d'une très forte hausse des partenariats hôteliers durant la période Covid, qui s'est suivie d'une forte baisse à partir de 2022. Il s'explique également, dans une moindre mesure, par une transformation de certaines places d'hôtel en places de CHU, mais qui sera davantage visible dans les prochaines années.

Nombre de places d'hébergement à l'hôtel et de mise à l'abri financées pour des ménages ayant effectué leur demande à Paris entre 2021 et 2024



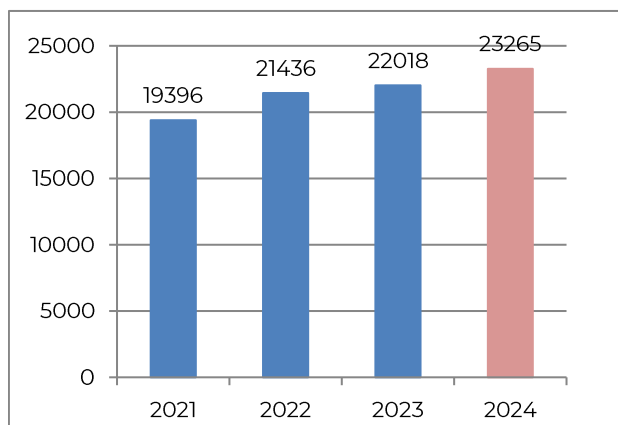
Source : DRIHL, Unité Départementale 75

- **Une hausse importante des places d'hébergement d'urgence et d'insertion pérennes en CHU (Centre d'Hébergement d'Urgence) et CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale) :**

23 265 places d'hébergement en CHU et CHRS (dont 16 394 localisées à Paris au 31 décembre 2024) étaient ouvertes sur l'ensemble de l'année 2024, soit une hausse de 1 247 places par rapport à 2023 (+ 5,7 %), et de près de 4 000 places (+ 8,9 %) par rapport à 2022. L'augmentation des places en CHU (+ 2 000 places depuis 2021) est, en partie, le résultat de la pérennisation de places d'hôtel, transformées en CHU. Il est à noter que les places ouvertes en CHU sont principalement localisées en dehors de Paris, et souvent créées dans des sites intercalaires (une occupation temporaire de lieux en attente d'un projet d'aménagement), posant ainsi la question de la stabilité de ces places et la

continuité de l'hébergement proposé aux personnes. Parmi ces places, en 2024, plus de 200 avaient été fléchées sur un dispositif dit « grands marginaux », à destination de personnes ayant de longs parcours d'errance installées aux abords des sites olympiques, dans le cadre de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Nombre de places d'hébergement d'urgence et d'insertion pérennes à destination de ménages ayant fait leur demande à Paris entre 2021 et 2024

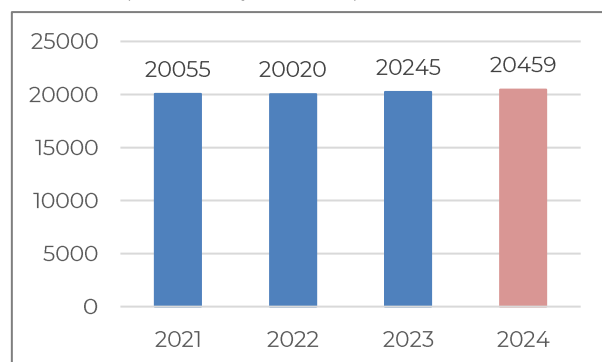


Source : DRIHL, Unité Départementale 75

Une légère progression du nombre de places en logement adapté

Au 31 décembre 2024, **20 459 places en logement adapté** étaient ouvertes, chiffre en légère augmentation par rapport à 2023 (+214 places). Ces places, relativement stables depuis plusieurs années, concernent les logements adaptés (hors Pension de Famille, structure davantage pérenne que les autres types de logement adapté), à savoir les Résidences Sociales, les Foyers travailleurs migrants et les Foyers jeunes travailleurs.

Nombre de places en logement adapté de 2021 à 2024 à Paris

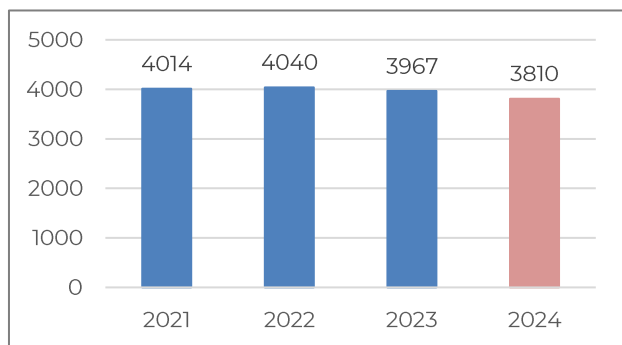


Source : Socle de données hébergement et logement adapté, DRIHL

Des dispositifs de relogement qui continuent à se développer, mais toujours insuffisants face à la demande

Durant l'année 2024, 3 810 ménages sans domicile ont accédé à un logement pérenne ou en intermédiation locative, contre 3 967 ménages durant l'année 2023 (-157 ménages).

Nombre de ménages sans domicile ayant accédé à un logement de 2021 à 2024 à Paris



Source : Socle de données demandes et attributions de logement social, DRIHL – Ville de Paris – Samusocial

Ces ménages ont accédé à un logement *via* différents circuits ou dispositifs :

- 581 nouveaux ménages ont accédé à un logement en **intermédiation locative** (contre 522 en 2022). Ces nouvelles entrées dans un dispositif d'intermédiation locative démontrent l'effort fourni par les pouvoirs publics et associations pour capter des logements à destination de ces personnes. Il faut néanmoins noter que les acteurs rencontrent des difficultés croissantes dans la captation de logements ces dernières années. En 2024, le nombre de logements captés par la Ville de Paris dans le cadre du dispositif « Louez Solidaire et sans Risque » a malheureusement diminué, la Ville ayant été dans l'obligation de rendre davantage de logements qu'elle en a captés, dans le contexte tendu du marché locatif à Paris et des évolutions réglementaires peu incitatives pour les propriétaires.
- 156 ménages ont accédé à une place en **Pension de Famille** via les contingents de la Ville de Paris et de l'État. Ce chiffre a augmenté (+24 places entre 2023 et 2024) en raison notamment des ouvertures de nouvelles structures, témoignant d'une politique volontariste de production portée par la Ville et la DRIHL 75.
- **3 073 ménages se déclarant sans logement personnel ont accédé au parc social à Paris**, soit 240 de moins qu'en 2023. Cette baisse s'inscrit dans le contexte de recul du nombre total d'attributions de logements sociaux (- 9,4% d'attributions à Paris). Toutefois, la part de ces personnes parmi l'ensemble des attributions est restée stable (15 %), témoignant d'un effort constant des désignataires et bailleurs pour continuer à reloger prioritairement des personnes se déclarant sans domicile, dans un contexte de demandes de logement de plus en plus fortes (1 offre pour 21 demandes en 2024).



Pour en savoir plus :

- ❖ Les Chiffres Clés du sans-domicilisme 2024, Observatoire Social.
- ❖ Les personnes âgées sans domicile : une réalité méconnue, un enjeu pour les politiques publiques, Observatoire Social, 2025
- ❖ Synthèses produites par l'Observatoire : « Le vieillissement des personnes sans domicile : sortir d'un impensé sociale et institutionnel », « Les femmes sans domicile : l'impensé du genre », « Migrations et sans-abrisme : cinquante ans de recherches en sciences sociales (1970-2020) »

L'ensemble de ces ressources sont disponibles à ce lien : [L'Observatoire social parisien : comprendre pour - Ville de Paris](#)

- ❖ Nuit de la Solidarité du 23 au 24 janvier 2025 à Paris – Résultats du décompte des personnes sans-abri , disponible à ce lien : [Les personnes sans-abri à Paris, résultats de la 8e édition de la Nuit de la Solidarité 2025 | Apur.](#)
- ❖ Errance et marginalités, Atelier Parisien d'Urbanisme, novembre 2025. Disponible à ce lien : [Errance et marginalités dans le Grand Paris Approche socio-historique et urbaine| Apur](#)
- ❖ Rapport sur le Mal-logement en Ile-de-France, Fondation pour le Logement des Défavorisés, 2025. Disponible à ce lien : [1,3 million de personnes victimes du mal-logement en Ile-de-France](#)
- ❖ Rapport sur le Mal-logement en France, Fondation pour le Logement des Défavorisés, 2025. Disponible à ce lien : [30e rapport sur l'état du mal-logement en France 2025](#)

